

Rhadama et qu'il lui intima l'ordre de sa mère, le prince lui répondit que les chrétiens étaient sous sa protection et qu'il ne les livrerait pas.

Lorsque la reine eut connaissance de cet événement, elle a fait éclater sa colère, ou pour mieux dire sa fureur.

Le fils de Rhadama vient d'atteindre sa majorité; on assure qu'il a reçu le baptême. Il continuera, dès lors, de veiller sur ses coreligionnaires.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 28 FEVRIER 1851.

Première Page :—Coup-d'œil sur la vie et les ouvrages de M. J. Droz, Membre de l'Académie Française.—Nouvelles du Piémont.—Afrique : Madagascar.—Feuilleton :—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

La mesure de Lord Russell.

Nous donnons dans une autre partie de nos colonnes un sommaire des débats du Parlement Britannique sur la mesure anti-catholique proposée par lord J. Russell.

Du reste L. Russell déclare que le Gouvernement est décidé à ne pas en appeler à la loi. Et la raison en est concluante; c'est que les officiers de la Couronne n'ont pas jugé, dit-il, qu'il fût illégal d'agir comme le Pape et les Evêques d'Angleterre ont fait; ils ont été seulement d'avis que l'introduction de Lettres Apostoliques était contraire à la loi, mais que cette loi était tellement tombée en désuétude, que l'issue d'un procès en deviendrait bien incertaine.

En face de pareils aveux, que va faire J. Russell? Va-t-il lire sans préjugés l'Appel parfaitement irréfutable du Cardinal Wiseman, et avouer que tout le désordre que sa lettre

malencontreuse a causé en Angleterre, n'a été que l'effet d'une colère sans motifs? Oh! non! il n'a pas de raison fondée en loi et en justice à présenter; mais un puissant personnage de la fable a dit avant lui: "La raison, c'est que nous Lion," il se fait donc l'imitateur de ce personnage et il propose la suppression de la hiérarchie catholique en Angleterre et en Irlande.

Le Journal de Québec se montre tout-à-fait piqué de la manière dont nous avons répondu, dans notre feuille du 18 courant, à sa petite remarque à notre adresse.

Et nous aussi, nous trouvons bon qu'on nous informe qu'il est bientôt temps de nous armer d'un casque.

Cependant, sans perdre aucunement de notre calme et sans nous laisser intimider, nous allons faire une dernière réponse à notre confrère, bien décidé à nous retirer ensuite du champ de la polémique, jusqu'à ce que la question de l'instruction publique entre dans quelque phase nouvelle, de nature à provoquer une discussion.

Nous protestons d'abord que nous ne sommes ni "l'organe, ni l'arbitre champion du surintendant," comme l'insinue le Journal. Non, non! nous ne voulons pas nous amuser à des questions de personnes; mais nous prétendons exprimer nos jugements et nos convictions sur le mérite des choses.

Si notre confrère eut lu sans prévention notre petit commentaire, il n'y aurait pas trouvé que nous l'accusions "de voir avec plaisir le mécontentement menaçant de la paroisse de Ste. Catherine;" mais simplement que la lettre de X. (ce qui est bien différent), ne semblait pas l'avoir péniblement affecté.

Cette note de la part de notre confrère était, sans doute, relative à la polémique que nous avions eue avec lui, quelques jours auparavant. Aussi, comme le sujet de la discussion entre nous, avait été la pluralité des Surintendants et la question de savoir si le Surintendant général devait être un personnage politique, un membre du cabinet, nous nous serions attendus à voir conclure au Journal, de l'incident survenu à Ste. Catherine, la nécessité de multiplier les surintendants. Et dans ce cas, sans admettre la conséquence comme rigoureuse, vu que l'inconvénient dont on se plaint est un de ces

faits si rares, qu'on peut passer outre, nous aurons cependant répondu, que nous avions laissé à l'opinion publique des Districts intéressés à trancher la question par voie de requêtes à la Législature, ou par tout autre moyen convenable, à faire sentir l'urgence de la mesure.

Mais, quand nous avons vu le Journal porter son argumentation sur un tout autre point; parler de contrôle de l'Administration sur les actes du Surintendant; et enfin, terminer en disant "qu'il peut être prouvé dans l'application que le gouvernement était responsable de tous les actes" de ce fonctionnaire, nous avons dû comprendre qu'il en voulait venir à cette conclusion que, dans l'organisation actuelle de l'instruction publique, la position du Surintendant renferme une anomalie; que celui-ci s'exonère sur le ministère de la responsabilité de ses actes, et que, par conséquent, il serait mieux qu'il fit partie du cabinet, afin que le peuple attribue la responsabilité à qui elle appartient.—A ce point de vue, les lecteurs verront facilement que nous ne nous sommes pas écarté de la question, comme le Journal nous en accuse; il comprendra au contraire la justesse de notre observation. La voici textuellement:

"Si les Commissaires de Ste. Catherine eussent été nommés directement par le Ministère, eussent-ils été nécessairement mieux choisis? Eh, pourquoi donc? Un Surintendant Ministre n'aurait fait ni plus ni moins que ce qu'a fait, sans doute, le Surintendant actuel. Il aurait soigneusement pris l'avis des personnes de la localité censées les plus propres à l'avis, et il s'en serait tenu à leur recommandation. Donc il aurait pu, lui aussi, faire un choix défectueux; et dans ce cas, le contre-coup reçu par le ministère n'en eût été que plus direct et plus dommageable pour lui."

Ce que nous avons dit de l'indépendance politique du Surintendant, ne comporte pas la plus légère matière à censure, si l'on veut bien discuter sur les idées, et non pas subtiliser sur les mots. Nous n'avons nullement prétendu que le Surintendant n'était pas soumis comme tous les autres fonctionnaires publics au contrôle du Gouvernement. On nous a prêté gratuitement cette absurdité. L'indépendance que nous lui avons attribuée s'entend de celle qui résulte de sa non-intervention dans les affaires politiques. Il résulte en effet de cette position, qu'il peut agir, dans sa sphère d'action propre, d'une manière indépendante de considérations se rapportant au soutien de telle ou telle administration. Cette indépendance, nous l'avons prouvée non seulement par des développements abstraits, mais encore par le fait que le Surintendant a déjà traversé plusieurs administrations, sans subir l'influence d'aucune. Ceci est plausible, ce nous semble, et ne se ressent nullement de cette "argumentation faible et impuissante à l'excès," que le Journal nous attribue. Puis, quoiqu'on en dise, nos observations touchant les fonctionnaires publics qui exercent leurs fonctions sous bon plaisir, sont basées sur la vraie théorie des Institutions Britanniques, dont il n'est pas, certes, si aisé de s'écarter. Cette théorie est l'ancrage de sûreté de nos fonctionnaires dans la Colonie.

Notre Confrère s'est épris de sa grandiose conception d'un Ministère de l'Instruction Publique, bien qu'il en ait dernièrement éloigné la discussion. Il y va de bonne foi; nous ne pouvons lui faire un crime de ses opinions. Mais libre à nous de n'y adhérer qu'à bonne enseigne.

"Nous voulons un ministre de l'instruction publique, nous dit-il, pour plus d'initiative, plus d'élan, plus de largeur et plus de lumière dans la direction de l'enseignement."—Mais, est-ce que ces grands résultats tiennent nécessairement à la position de ministre et non pas aux aptitudes personnelles du surintendant? Est-ce qu'un surintendant-ministre, obligé de détailler une grande partie de son temps aux détails de l'administration générale, serait en mesure de diriger l'éducation avec plus de connaissance de cause, que s'il faisait de ses fonctions propres son occupation exclusive?

Au reste, les avantages dont on se berce, ne trouveraient-ils pas une fâcheuse compensation dans d'incalculables inconvénients?—L'Angleterre n'a pas de ministre de l'instruction.—Qui ne sait pas qu'en d'autres pays de l'Eu-

rope, les idées si centralisatrices dans l'éducation, jointes aux influences politiques, ont amené les plus déplorables résultats?—Il nous serait facile d'insinuer toutes les objections de malaise et de religions, on tentait encore de vaincre les difficultés du moment, en traitant les intérêts moitié profanes, moitié religieux de l'éducation, de manière à laisser appréhender trop d'initiative et trop d'élan de la part du pouvoir.—Il nous serait facile enfin, de faire voir combien il serait pénible de voir le Bureau de l'éducation perdre le calme qui l'entoure et les tempêtes de la politique. Mais, l'intelligence des lecteurs suppléera amplement à nos détails. Nous prenons donc congé de notre Confrère de Québec, en protestant que les convictions les plus franches et les motifs les plus purs nous ont seuls dirigés dans la polémique que nous avons soutenue. La mauvaise humeur du Journal est pour nous presque énigmatique, et ne mène absolument à rien. C'est le moins qu'on puisse en dire.

Fete de Charité.

Hier eut lieu, au Couvent de Longueuil, une de ces fêtes de famille, qui répandent dans l'âme de bien douces émotions. C'étaient les Elèves Pensionnaires, qui se donnaient le plus grand des plaisirs, pour un bon cœur, celui de soulager quelque une des nombreuses misères, qui attendent et saisissent, au berceau, la pauvre nature humaine.

Touchées de la nudité de plusieurs de leurs compagnes externes, dans une saison rigoureuse, elles se mirent, il y a environ trois semaines, à contribution; et à force de sacrifices, elles purent confectionner des habits, pour vêtir de la tête aux pieds, trente-trois enfants pauvres.

Ce fut en présence de Mgr. l'Evêque de Montréal, de plusieurs Membres du Clergé, et des Dames de charité de la Paroisse, que ces intéressantes enfants firent leurs offrandes à Jésus-Marie-Joseph dont les Saintes Images, entourées de pains et d'habits, faisaient assez connaître la foi de leurs cœurs.

Après quelques dialogues, pleins d'à-propos, et au milieu de chants touchants, les protectrices donnaient à leurs protégées les habits confectionnés; et partageant avec elles le pain dont les nourrit la Divine Providence. Ce spectacle, vu de l'œil de la foi, était saisissant, et faisait couler bien des larmes de joie; telles qu'on n'en verra jamais au théâtre, ni à la danse. Elles s'en souviendront, ces tendres enfants, le reste de la vie; et pour renouveler en elles ces délicieuses jouissances, elles se priveront généreusement de bien des plaisirs, qui coûtent fort cher, et avec cela ne laissent au fond du cœur que des regrets amers.

Avec l'enceps de ce sacrifice, et sur les ailes de la charité, s'élevait au ciel l'âme d'une fervente Religieuse de cette Communauté. Car au milieu de la cérémonie, expirait entre les bras de ses chères compagnes Sr. Marie Apollonie, âgée de 21 ans, après trois ans de religion. Ainsi la mort couvrit cette fête de charité de son crêpe lugubre; et fournit à ces charitables enfants l'occasion d'exercer de nouveau leur charité en priant pour celle qui leur avait appris à compatir à toutes les misères.

(Communiqué.)

A une assemblée générale des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Montréal, tenue le 25 du courant, conformément à l'Acte 8 Vict., chap. 53, les officiers suivants furent nommés pour l'année prochaine:—Président:—John Dods, écrivain, de la Petite Côte Visitation, en remplacement de M. Hays écrivain, démissionnaire.

Vice-président:—Edouard Quinn, écrivain, de la Longue-Pointe, en remplacement de l'Hon. A. N. Morin, démissionnaire.

Secrétaire:—A. Montreuil, écrivain, de Montréal, réélu. Trésorier:—John Penner, écrivain, de Lachine, en remplacement de A. C. Webster, écrivain, démissionnaire.

Le Comité se compose des messieurs dont les noms suivent:—M. J. Hays, Président; John Crawford, Archibald Ogilvie, Jr. Alex. Sommerville, Lachine, Jos. Laporte, Pointe-aux-Trembles, Jos. Lanouette, rivière St. Pierre, Hugh Campbell, Jos. Hughes, M. DeNovion, Daniel Drummond, Petite Côte Visitation, James Snowdon, Côte St. Luc, Jos. Deschamps, Longue-Pointe, Thos. McGinn, Montréal, Hugh Brodie, Jr. Côteau St. Pierre, James Hodge, Liesse St. Laurent, Mathew Hutchison, St. Laurent Ecuiviers.

Sur motion de M. J. Hays, Ecr. secondé par Edward Quinn, Ecr. il est unanimement résolu:

"Que l'Honorable A. N. Morin soit nommé le Patron de cette Société pour la période suivante, en témoignage des services importants et effectifs par lui rendus à cette Société, dont il a promu les intérêts ainsi que ceux de l'Agriculture."

Après quoi Edouard Quinn, écrivain, ayant été appelé au fauteuil, des remerciements furent présentés au ci-devant Président, M. J. Hays, écrivain, dans une allocution éloquentة et impressive que fit M. Thos. McGinn, en reconnaissance des valables services par lui rendus dans l'exécution de cet office.

M. McGinn dit qu'il regrettrait ainsi que la Société, que M. Hays ne fût pas en mesure, cause de ses occupations, d'agir aussi activement qu'il le ferait sans cela, comme membre de la société.

Des remerciements furent aussi présentés à A. C. Webster, Ecrs, le Trésorier sortant, pour ses laborieux services rendus en cette qualité.

Après un vote de remerciements à M. Montreuil, secrétaire, pour son assiduité constante et sa ponctualité à ses devoirs, son zèle à favoriser les progrès des Agriculteurs, des félicitations lui furent offertes au sujet de sa réélection comme secrétaire; puis la réunion fut ajournée.

Le conseil municipal de Québec a résolu, dans la séance tenue le 22 février, à l'unanimité, de présenter une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de faire examiner par des ingénieurs du gouvernement, si l'on ne pourrait pas jeter un pont suspendu sur le Saint-Laurent, soit entre le Cap-Rouge et la Chaudière, soit entre Deschambault et Lotbimère, et quel en serait le coût. Un pont sur le Saint-Laurent, aussi près que possible de Québec, serait d'un avantage incalculable à la ville et aux habitants des rives nord et sud du fleuve, surtout en hiver, à raison de la difficulté des traverses en canot dans cette saison.

La Gazette du Canada publie les nominations suivantes à la date du 22 février:

Pierre Louis Panet, Jacques Viger, Joseph Roy, Joseph Ubalde Beaudry et Alfred Pinsonneault, Ecuiviers, pour être commissaires en l'honneur de l'Ordonnance intitulée: "Ordonnance concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières;

L'Honorable Louis Massue, le révérend Edmond Willoughby Sewell, le Révérend Louis Proulx et Joseph Morin, Ecuivier, Commissaires pour les Enfants-trouvés et les malades indigents dans le district de Québec.

On lit dans le Pilot de mardi: "Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que l'hon. James Morin est nommé Maître Général des Postes pour le Canada. Il a prêté, samedi dernier, le serment requis comme Membre du Conseil Exécutif."

Nouvelles d'Angleterre.

Ci suit le Discours du Trône à l'ouverture des Chambres, puis un rapport des Procédés relatifs à la mesure de lord John Russell contre la hiérarchie catholique. Nous citons littéralement la version d'un journal anglais.

Milords et Messieurs, C'est avec une grande satisfaction que je

té de Dieu au milieu de cette horrible boucherie, et pourquoi sa main protectrice, en se retirant, courba le front de la France sous un si dur châtement?

La victime allait marcher à l'immolation, et à la même heure où le marquis de Saverney entra dans Paris, le bourreau entra dans le cachot où l'on avait confiné ce dernier lambeau vivant de la royauté.

Pauvre reine! pauvre femme! pauvre mère! Dieu qui semblait déjà l'avoir appelée à lui, avant que les hommes l'eussent arrachée à la terre, permit que le cœur de la femme s'enveloppât dans la dignité de la reine et du martyre. Nulle faiblesse, nulle défaillance, nul regret de la vie n'altéra la limpidité de ses traits.

Onze heures venaient de sonner... Les gendarmes et les exécuteurs entrèrent dans la salle de la condamnée et trouvèrent la reine en prières. La victime attendit les bourreaux. Elle quitta la conciergerie aussi calme que si elle fût sortie de son château royal.

Le comédien Gramont, se frayant un passage dans la foule avec son cheval, précédait la charrette de la suppliciée et jetait à la populace amantée d'ignobles injures. Er-

blaient avoir fait place à la pitié. Mais le comédien Gramont, furieux que la foule se fit muette et cessa d'injurier celle qui allait mourir, agitait en l'air son sabre nu avec de nouvelles imprécations; puis, s'approchant de la reine qui avait la tête courbée sur sa poitrine, il lui effleura le visage d'un de ses poings fermés en disant d'une voix ironique:

Allons, madame veto, lève donc ta tête!... Allons, la Capet, fais donc drôle figure! Et il posa sa main rouge et mal propre sur l'épaule de Marie-Antoinette... Un homme adossé contre une des portes de la rue St. Honoré, le visage pensif et les yeux immobiles, regardait passer le funèbre cortège: Une femme! une femme! murmura-t-il.

Mais aussitôt il s'écria: cette femme devait mourir, la justice du peuple le veut! Cet homme, c'était Georges. La justice divine semblait toujours le placer en face des scènes les plus terribles de la révolution.

C'est alors que vinrent résonner à son oreille les lâches insultes de Gramont, et qu'il le vit se pencher vers la condamnée et l'insulter de la main et de la voix. Ses joues devinrent pourpres de colère, et poussé par

Gramont se retourna vers Georges, et avec un ricanement féroce qui plissa ses lèvres humides de colère, il s'écria:

Vraiment! Ne veut-on pas lui donner des coups de velours à cette... Lâche! lâche! cria Georges avec un indicible mépris.

A bas le ci-devant! hurla Gramont. A la lanterne! Ne veut-on pas lui donner des coups de velours à cette... Lâche! lâche! cria Georges avec un indicible mépris.

A bas le ci-devant!.. hurla Gramont. A la lanterne!.. répétaient aussitôt comme un écho toutes les voix menaçantes. Georges n'eut pas l'air de les entendre, et toisant d'un regard hautain et dédaigneux l'insolent comédien:

Je m'appelle Georges le conventionnel, dit-il d'une voix haute; ce soir tu me trouveras chez Robespierre. Viens m'y accuser si tu l'oses.

Le nom de Robespierre était un bouclier contre toutes les menaces et tous les dangers de la population. Toutes les voix se turent. Gramont fit entendre un sourd grognement, et poussant son cheval, il alla reprendre sa place en tête du funèbre cortège. On était arrivé vers l'église St. Roch

dans leurs yeux la désolation de leurs cœurs. Elle les remercia d'un sourire qui effleura ses lèvres, pendant que son regard se levait vers le ciel...

La voiture venait de déboucher sur la place de la révolution et chaque fois que d'insultantes vociférations retentissaient dans les airs, ces deux têtes découvertes et ces deux visages désolés.

Elle les vit, suivant de près l'ignoble voiture et pleurant à chaudes larmes... Henri de Saverney mit la main devant ses yeux car la reine venait de quitter la charrette et montait les degrés de l'échafaud.

Le marquis de Saverney, lui, ne pouvait détourner son regard de cette auguste victime, vouée à une si cruelle immolation; d'abondantes larmes roulaient dans ses yeux et se s'agenouilla une dernière fois pour prier.

Une seconde après, le frémissement de la foule apprit à Henri que la reine montait au ciel rejoindre le roi martyr. O ma pauvre France...

taux quelques faits indispensables. En quittant Fontevieille et la maison du père de Georges la petite troupe de proscrits composée, on le sait, du marquis de Saverney, du comte Henri, de Jeanne de Saverney, de Baptiste et de Crépeux, avait fait marché avec un honnête voiturier qui les conduisit jusqu'à Lyon.

Le marquis était entré dans Lyon avec le comte Henri, tandis que Baptiste, Crépeux et Jeanne de Saverney se dirigeaient sur Paris, où était le point de réunion.

Le marquis devait faire un séjour prolongé à Lyon, où se préparait déjà dans l'ombre cette formidable insurrection qui devait livrer cette grande cité à la destruction et ses habitants aux plus horribles massacres. Car Lyon était avec la Vendée, le rampart de la contre-révolution et le refuge des lambeaux dispersés du parti royaliste.

Aussitôt son arrivée à Lyon, le marquis s'empressa d'aller trouver le comte de Prey, gentilhomme Lyonnais que ses compatriotes